



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CHARDONNE

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 6 septembre 2019 à 19h15  
au Chalet Butticaz, Mont-Pèlerin

**Présidence :**

**M. Baptiste Marmy**

**Présents :**

38 conseillers sur 49, Monsieur le Président compris, à l'appel, puis 39 conseillers sur 50 après assermentation de M. Barry Longson (GCI)

**Excusés :**

Emmanuelle Besson Verdan (GCI), Liliane Burdet (CSP), Anne Ducret (PLR), Jean-Paul Forestier (PLR), Caroline Jordan (PLR), Yann Krebs (PLR), Laurent Michel (PLR), Jean-David Pelot (GCI), Beat Ritschard (PLR), Monique Treler-Denizot (PLR)

**Absents :**

Philippe Rosset (PLR)

**M. Baptiste Marmy**, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Secrétaire Municipale, **M. Sébastien Mercier** Huissier et souhaite la bienvenue à **M. Martin Sewer** de Police Riviera, ainsi que nos voisins de Corseaux représentés par **MM. Minacci et Raboud**, Municipaux, qui nous font le plaisir d'assister à notre séance.

**Le Président** prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Pour cette première séance de l'année législative 2019-2020, **Le Président** déclare avoir beaucoup de plaisir à rassembler tout le monde au Chalet Butticaz, lequel a fêté son centenaire cet été. Il aborde cette année de présidence avec motivation et souhaite que les débats de notre Conseil soient nombreux et riches, qu'ils se déroulent dans un esprit constructif et d'ouverture avec un but commun, le bien de notre commune, le bien-être de nos concitoyens que nous représentons et la volonté de laisser à nos enfants, petits-enfants et aux générations futures un village où il continue à faire bon vivre.

**Le Président** demande à chaque Conseiller d'annoncer distinctement son nom au début de chaque prise de parole et rappelle l'article 78 alinéa 2 et 79 du règlement du Conseil communal de Chardonne.

**M. Baptiste Marmy** demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Charles Neyroud, papa de Carine Neyroud, décédé le 19 juillet 2019.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. Opérations préliminaires

- a. Appel nominal
- b. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
- c. Lettres et pétitions

2. **Préavis n° 01/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF 53'000.00 concernant l'étude et la mise à l'enquête du projet de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne

3. **Préavis n° 02/2019-2020** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2020

4. **Motions et postulats**

5. **Communications du Bureau du Conseil communal**

6. **Communications de la Municipalité**

7. **Propositions individuelles**

---

**Le Président propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout du point « Assermentation d'un nouveau Conseiller, M. Barry Longson du GCI en remplacement de M. Valentin Zapf » en point 2 avant les préavis. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**

### 1. Opérations préliminaires

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 2019**

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (1 abstention).

#### **Lettres et pétitions :**

Aucune

### 2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

**Le Président** lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Barry Longson** qui remplace **M. Valentin Zapf** (GCI).

**Le Président** le remercie pour son engagement et lui remet le Règlement du Conseil communal et la carte de légitimation.

3. **Préavis n° 01/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF 53'000.00 concernant l'étude et la mise à l'enquête du projet de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne

**Le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **M. J. Troxler**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

**M. J. Troxler** est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

**Le Président** prie le président de la commission ad hoc, **M. J. Horacsek**, en l'absence du rapporteur **M. L. Michel** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Le rapport étant lu, **Le Président** remercie **M. J. Horacsek** ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

**Mme E. Neyroud** revient sur le rapport de la commission des finances et apporte des précisions quant au calcul du budget qui a été fait. Le coût des travaux qui a été calculé par les architectes est d'environ CHF 390'000.00. Le pourcentage du budget pour les coûts d'étude selon les normes SIA s'applique aux frais d'architecte uniquement.

**Mme C. Marclay** se demande s'il ne serait pas judicieux d'inclure l'étude de la transformation de l'appartement du rez-de-chaussée et de tout regrouper afin d'éviter une deuxième étude ce qui coûterait plus cher.

**Mme E. Neyroud** répond que la Municipalité n'a pas encore les cartes en main pour savoir ce qu'on va faire avec cet appartement. Il est donc encore trop tôt pour faire une étude dessus.

**M. J-P. Ramseier** souhaite que le montant total estimé par l'architecte pour ces travaux soit répété et noté au PV de la séance

**Mme E. Neyroud** répond que le coût estimé aujourd'hui, sachant que les travaux n'ont pas encore pu être chiffrés précisément puisqu'il n'y a pas encore de soumissions, est de CHF 390'000.00 pour la totalité des travaux. Selon les normes SIA, les 10% de dépassement de coûts sur les travaux se calculent après adjudication des offres. Nous n'en sommes pas encore là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur le fond est close. Le Président passe à la votation :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU Préavis n° 01/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF 53'000.00 concernant l'étude et la mise à l'enquête du projet de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne

**OUI** le rapport de la commission des finances

**OUI** le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

### Décide à l'unanimité

1. *D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre l'étude et la mise à l'enquête du projet de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne*
2. *De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 53'000.00, à amortir sur dix ans, sauf mieux*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 53'000.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes*

4. D'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

**4. Préavis n° 02/2019-2020** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2020

**Le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **M. J. Troxler**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

**M. J. Troxler** est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close. **Le Président** passe à la votation :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU Préavis n° 02/2019-2020** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2020

**OUI** le rapport de la commission des finances

**décide à la majorité  
(1 abstention)**

- *D'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la commune de Chardonne pour 2020*

**M. J-L. Ducret** souhaite revenir sur les remarques de la commission des finances concernant les projections des comptes. Les grandes villes utilisent un logiciel créé spécialement pour les communes. Il est prévu de rencontrer l'entreprise qui fournit ce logiciel et si le prix est raisonnable, il le proposera au budget pour l'année 2020 afin d'avoir un outil performant.

**5. Motions et postulats**

**M. M. Currat** intervient sur la résolution remise par la Municipalité ce soir (*voir annexe*) concernant le PAC Lavaux. **M. M. Currat** se demande si nous devons laisser toutes les décisions communales au canton. Sachant que prochainement un nouveau PGA devra se décider lequel laissera les décisions à la commune. Il demande au **Président du Conseil communal** de faire voter ce soir le Conseil communal à ce sujet afin de montrer à la Municipalité notre appui ou non et de faire les démarches nécessaires afin de maintenir le secteur concerné en zone verte de droit communal.

**Le Syndic** explique que cette résolution a pu être établie suite à une discussion avec **Me Sulliger**, notre avocat conseil, afin d'avoir le soutien des Conseillers communaux. **Le Syndic** explique que cette planification modifie l'affectation de la zone verte communale « Sur Panessière/Champ de l'Augeoz » en zone agricole protégée laquelle représente une surface de 90'000 m<sup>2</sup>. Dans notre Plan Général d'Affectation cette surface est en zone verte et restera en zone verte dans le futur PGA. **Le Syndic** assure qu'il n'est pas question de construire des habitations dans cette zone pour les 25 ans à venir. Cependant, il souhaite garder le contrôle de cette surface, laquelle est une enclave au milieu de notre PGA afin d'être libre de choisir de modifier l'affectation de cette zone dans un avenir plus lointain. Il rappelle que les PGA sont votées par le Conseil communal et souhaite que notre territoire reste en mains communales. Il encourage le Conseil communal à soutenir la Municipalité qui va faire une opposition au canton par rapport à cette grosse zone.

**M. J. Staub** demande s'il y a d'autres zones vertes qui sont dans le même cas comme, par exemple, Les Sorbiers ? **Le Syndic** lui répond que le canton ne vient pas chercher cette zone verte des Sorbiers mais uniquement la zone verte en-dessus du chemin de la Baume.

**M. J. Troxler** intervient en rappelant que ces zones vertes ont également une grande valeur d'un point de vue de la biodiversité. Les forêts avancent de plus en plus, il y a également des ronces. Il demande s'il y a un projet de la commune pour entretenir ces pâturages ? **Le Syndic** lui répond qu'à ce jour il n'y a pas de projet cependant il s'agit de parcelles privées et que c'est aux propriétaires d'entretenir leurs parcelles. Si ces dernières ne devaient pas être entretenues correctement, la commune pourrait leur faire un courrier pour leur demander de le faire.

**M. J-P. Ramseier** se demande quel est l'intérêt du canton de s'approprier cette zone. **Le Syndic** lui répond qu'il ne connaît pas la raison exacte, cependant il pense qu'il y a des promesses qui ont été faites lorsque le projet de Franz Weber est passé en disant le nombre exact de mètres carrés que le projet aurait comme zones vertes, écologiques, paysagères etc. Aujourd'hui, dans le PAC Lavaux, certaines communes ont perdu des surfaces vertes et ça les arrange de venir rechercher des mètres carrés en compensation, surtout dans le Lavaux à Chardonne. **Le Syndic** ajoute que la commune va également se battre pour des parcelles viticoles qui ont un biotope cantonal, qui sont aujourd'hui en zone route, et qui ne sont pas mises dans le PAC. Il se demande comment le canton peut faire un biotope cantonal au milieu d'une surface route.

**M. J-Ph. Jobé** demande si la Municipalité peut donner des indications concernant le fameux échange de parcelles des Marais et de la Championne. Il demande si cet échange est considéré par le PAC. **Le Syndic** lui répond que le canton a pris en compte dans le PAC l'échange des parcelles. La Parcelle des Marais passe en zone viticole, quant à la parcelle de la Championne, le PAC contourne cette future zone dite d'utilité publique. Ce contournement représente exactement ce que voulait la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** passe à la votation :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** **La Résolution** relative au plan d'affectation cantonal N° 363 dit « PAC LAVAUX » mis à l'enquête publique du 28 août au 26 septembre 2019

### décide à l'unanimité

- *D'enjoindre la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à maintenir le secteur Sur Panessièrre/Champ de l'Augeoz en zone verte de droit communal*

**Le Syndic** remercie le Conseil communal pour sa confiance.

## 6. Communications du Bureau du Conseil communal

### Conseil communal du mardi 8 octobre 2019

**Le Président** informe que le Conseil communal du mardi 8 octobre 2019 est annulé. En effet, la Municipalité n'a pas de préavis à présenter. Le prochain Conseil communal aura lieu le vendredi 6 décembre 2019 à 19h. à la Maison de Commune.

### **Elections fédérales**

Les élections fédérales auront lieu le dimanche 20 octobre 2019. Les membres du bureau, le soutien informatique ainsi que d'autres conseillers seront appelés à participer au dépouillement de ces élections. Une convocation sera adressée.

### **Dropbox communale**

La Dropbox communale sécurisée a été mise en service. Vous pouvez déjà y trouver plusieurs documents. Cette Dropbox est accessible via le site internet de la commune ou via l'application DS File pour tablettes ou smartphones. **Le Président** prie les personnes qui ne l'auraient pas encore fait de venir récupérer les instructions des données d'accès auprès de la secrétaire **Valérie Schnyder**. Il précise que nous sommes actuellement dans une phase de transition et continuerons à envoyer les documents par e-mail ou par courrier. A terme, il est prévu de remplacer les envois par mail par l'utilisation de la Dropbox. Afin de réduire notre impact écologique et de réduire les coûts, le but de cette Dropbox est, à terme, d'arrêter les envois par la poste qui nécessitent l'utilisation d'une très importante quantité de papier qui, pour la plupart, seront finalement jetés.

### **Distribution de bouteilles de vin au Conseillers**

Comme chaque année, les Conseillers toucheront des bouteilles de vin à la fin de l'année législative. Le bureau du Conseil s'est basé sur le préavis N° 05/2016-2017 ainsi que sur les pratiques des années précédentes. La répartition du nombre de bouteilles s'effectuera comme suit :

- Les Conseillers communaux qui auront assisté aux 4 séances recevront 12 bouteilles
- Les Conseillers communaux qui auront assisté à 1, 2 ou 3 séances recevront 6 bouteilles.
- Les Conseillers communaux qui n'auront assisté à aucune séance ne recevront pas de bouteilles
- Les membres du Bureau et les personnes ayant participé à un ou plusieurs dépouillements lors de votations ou élections recevront 3 bouteilles supplémentaires
- L'huissier et la secrétaire recevront chacun 12 bouteilles

### **Commissions ad'hoc**

Excepté les membres des commissions des finances et de gestion et les membres du bureau, chaque conseiller est susceptible d'être nommé membre et/ou président d'une commission ad'hoc. Il est donc du devoir de chaque conseiller de prendre connaissance du document désignant les commissions chargées d'étudier les préavis, envoyé en même temps que la convocation pour la séance du Conseil Communal.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **M. Fabrice Neyroud :**

#### **Bancomat Raiffeisen**

La banque Raiffeisen veut enlever le bancomat de Chardonne au 31 décembre 2019. La Municipalité étant mécontente leur a proposé des locaux gratuits cependant la banque Raiffeisen a refusé. Le bail a été dénoncé pour le 31 décembre prochain. La Municipalité a fait un courrier à plusieurs autres banques pour savoir si d'autres banques étaient intéressées de mettre un bancomat. A ce jour aucune réponse positive n'a été reçue, seule la BCV a répondu qu'ils allaient étudier cette possibilité et qu'ils nous rendraient réponse dans quelques temps.

### **Cortège de la Fête des Vignerons**

Dimanche 8 septembre prochain aura lieu un cortège avec les figurants de la Fête des Vignerons. Une fondue géante sera préparée. Le cortège commencera à 11h. et la fondue dès midi.

**Mme Elise Neyroud :**

### **Remplacement du véhicule des concierges**

Le véhicule des concierges a été remplacé. Suite aux remarques et aux suggestions des commissions, la Municipalité a acheté un véhicule 100% électrique.

**Mme Amélie Flückiger :**

### **Chantier sentier Péroset - Encouralaz**

Le passage par le bas dans le village posant quelques problèmes avec les camions, il a été décidé de renforcer le pont du funiculaire juste en-dessous de l'arrêt Mt-Pèlerin afin de permettre le passage des camions par en-haut. Le chantier reprendra fin septembre. Cette interruption retardera probablement de quelques mois le chantier.

### **Parcage Baumaroché**

Suite à l'intervention de **Mme C. Neyroud** lors de la dernière séance du Conseil communal concernant le parcage sur le haut de la route de Baumaroché dans la forêt derrière Pèlerin Palace, il a été demandé à l'ASR d'intensifier les contrôles. Si le problème devait à nouveau se poser, **Mme A. Flückiger** encourage à appeler le 117.

### **Potelets**

**Mme A. Flückiger** revient sur une question qui avait été posée concernant les potelets sur le haut de la route de Baumaroché. Une étude avec des mesures avait été faite avec l'ASR ce qui avait mené à cette décision d'en poser sur cette ligne droite qui incite à rouler vite notamment suite à l'intervention de riverains. Dans la forêt la visibilité est moindre et la route se rétrécit légèrement c'est pourquoi il avait été décidé de n'en poser qu'en-haut.

### **Activité de l'ASR durant la Fête des Vignerons**

Quelques chiffres :

- Plus d'un million de visiteurs sur les 30 jours
- Un peu plus de 1'000 journalistes de 17 pays différents ont été accrédités
- 1'470 personnes prises en charge par le dispositif sanitaire essentiellement pour des malaises dus à la chaleur

## **8. Propositions individuelles**

**M. Y. Vallotton** revient sur le dernier conseil présidé par **M. J-M. Ducret**. Il est de coutume que le parti du président arrivant le remercie, ce qui n'a pas été fait. **M. Y. Vallotton** revient sur l'année législative précédente laquelle n'a pas été facile et remercie chaleureusement **M. J-M. Ducret** pour son excellent travail.

**M. M. Turin** revient sur le rappel des règles avec les chiens, sujet abordé par le dernier Chardonneret. Selon lui, la commune s'inquiète des problèmes de propreté relatifs aux chiens dans le village mais néglige le problème des chiens qui font leur besoins sur la place de jeux en face de la Maison de Commune. Il relève également des problèmes d'incivilité de la part des propriétaires de chiens. Il souhaiterait que ce problème soit pris en considération afin de trouver une solution. **Mme E. Neyroud** relève que ce sujet avait déjà abordé dans un précédent conseil. Suite à cela, la Municipalité avait pris la décision d'autoriser les chiens dans les places de jeux à condition qu'ils soient tenus en laisse. La Municipalité ne souhaite pas interdire les places de jeux aux chiens,

d'autant plus qu'à ce jour elle n'a pas eu d'autres remarques. **M. P. Decorvet** pense que le fait que cette place de jeux soit clôturée encourage les propriétaires à lâcher leur chien. Il propose de juste laisser des ouvertures. **Mme E. Neyroud** le remercie pour l'idée cependant cette place de jeux a été clôturée dans un souci de sécurité pour les enfants. La Municipalité va réfléchir à une solution.

**M. P. Mayor** aborde le problème des mariages au Mt-Pèlerin qui amènent un nombre important de voitures lesquelles sont parkées sur les trottoirs, empêchant les poussettes de passer. **M. P. Mayor** dit avoir interpellé une personne qui s'occupe de parker les véhicules, lequel lui a répondu avoir l'accord de la police. Parfois les voitures parkées sur le trottoir s'étendent jusqu'au carrefour de Mivy. **Mme A. Flückiger** va se renseigner auprès de l'ASR et apportera une réponse au prochain conseil.

**M. Y. Vallotton** souhaite remercier la Municipalité pour sa démarche qui a permis aux Conseillers communaux de bénéficier de billets pour la Fête des Vignerons.

**M. Y. Vallotton** souhaite également avoir des informations concernant la réfection du chemin des Roches. Il a l'impression que le taconnage a été fait à la va-vite et se demande si ces travaux ont été faits dans l'urgence.

**M. Y. Vallotton** revient sur l'information donnée ce soir concernant la Dropbox. Il souhaiterait savoir s'il recevra un avertissement l'informant que des documents sont à consulter sur la Dropbox.

**M. Y. Vallotton** souhaite également remercier **Le Syndic** pour le billet dans le Chardonneret lequel parle de développement durable et d'écologie. Il invite la Municipalité à en faire plus. D'autre part il remarque qu'il est fait mention du remplacement des chaudières à bois lors de rénovations. Il est interpellé par cette information sachant que le chauffage à bois, notamment combiné au solaire, est très performant.

**Le Président** explique que concernant la Dropbox, nous sommes dans une phase de transition et travaillons en collaboration avec **M. J-L. Ducret**. Les documents sont déjà mis sur la Dropbox tout en continuant les envois par mails et par courriers. Il est prévu que des alertes informent les usagers qu'un nouveau document se trouve sur la Dropbox.

**Mme A. Flückiger** revient sur la question relative aux travaux qui ont été faits au chemin des Roches. Ces travaux font parties des réfections ponctuelles du réseau routier de la commune. Il y avait un problème de sécurité par rapport à certains pavés qui se détachaient. Il a été renoncé de réfectionner tout le tapis du chemin des Roches dans un souci de coûts, sachant que le chemin des Roches ne fait pas partie des priorités en matière de travaux.

**Mme A. Gillieron** revient sur le sujet de la Dropbox en expliquant que pour elle il s'agit de quelque chose de totalement inconnu et a besoin d'explications. Elle suggère d'organiser une petite séance d'information dans la salle du Conseil avec le grand écran si d'autres personnes sont dans son cas. **M. J-L. Ducret** lui répond que c'est très volontiers qu'il se met à disposition pour une séance d'information à la salle du Conseil. Il propose également que les personnes intéressées viennent avec leurs outils (ordinateur ou smartphone) afin de pouvoir directement procéder à la configuration.

**M. J. Horacsek** revient sur les divers travaux qui ont eu lieu au chemin des Roches ces derniers temps, notamment au niveau du chemin de la Grangette. La clôture du chemin de la Grangette était indiquée sur une toute petite feuille. Afin de pouvoir lire les informations notées (date de fermeture de la route) il fallait s'arrêter. Il est surpris que les gros panneaux orange achetés en début de législature ne soient pas utilisés. **Mme A. Flückiger** lui répond qu'en principe s'il n'y a pas de fermeture de route, ces panneaux ne sont pas posés. Elle va se renseigner auprès du BTI qui gère cela.



**M. J-Ph. Mouron** a une communication interne en tant que président du futur préavis de décembre concernant la participation de la CIEHL pour le remplacement du télésiège de La Châ. Il demande aux membres de la commission ad'hoc de bien vouloir rester à la fin de la séance de ce soir afin de pouvoir fixer une date pour la prochaine séance.

**M. M. Turin** remercie la Municipalité pour le Chardonneret qu'il apprécie énormément. Il demande à la Municipalité s'ils peuvent être un peu plus proactifs pour le mettre en ligne sur le site de la commune. Il souhaiterait également que certains PV soient un peu plus rapidement en ligne. **M. J-L. Ducret** lui répond qu'il prend note.

**M. Ch. Minacci**, Municipal de Corseaux, remercie le Conseil communal pour l'invitation. Il trouve très intéressant de constater la différente façon de conduire les débats et remarque des spécificités dans chacune des communes. Il informe la salle que, comme de coutume, la Municipalité de Corseaux a amené les taillés.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt les débats.

La séance est levée à 20h15

Elle est suivie du traditionnel repas élaboré par M. Pierre Tripod de l'EMS du Mont-Pèlerin, permettant de partager un moment de convivialité.

**Au nom du Conseil communal de Chardonne**

Le Président

La Secrétaire



**Baptiste Marmy**



**Valérie Schnyder**